



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de la culture  
Encouragement des activités culturelles

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Kultur  
Kulturförderung

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



Le Canton  
du Valais  
encourage  
la culture  
Der Kanton  
Wallis  
fördert Kultur

## ATELIERS D'ARTISTES EN VALAIS (C 1)

(Version : janvier 2020)

### 1. OBJECTIFS

En collaboration avec des communes et institutions culturelles, le Canton du Valais encourage l'accueil en résidence d'artistes en Valais afin de leur permettre d'y développer leur art dans le cadre d'échanges avec leurs collègues et le public valaisans.

### 2. ATELIERS

#### 2.1 Sion, Centre artistique et culturel de la Ferme Asile : atelier pour artistes visuels

**Présentation** : Mise à disposition d'un appartement de 45 m<sup>2</sup> et d'un atelier de 36 m<sup>2</sup> dans le contexte du Centre artistique et culturel de la Ferme Asile, où travaillent en permanence une quinzaine d'artistes plasticiens. Libre accès aux ateliers communs (bois, métal, terre), grands espaces de travail extérieurs.

**Bénéficiaires potentiels** : L'atelier est ouvert à tous les artistes visuels professionnels sans distinction d'âge ou de nationalité.

**Durée du séjour** : La durée du séjour est de 6 mois.

**Modalités du séjour** : Le bénéficiaire dispose de l'appartement et de l'atelier pour la durée convenue. Il dispose d'un accès téléphonique et internet. Durant son séjour, il est mis au bénéfice d'une bourse mensuelle de frs 1'500.-. Les frais de voyage et frais de séjour sont à la charge du résident. Le résident doit avoir contracté une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une assurance maladie et accidents.

**Procédure de candidature** : Le choix des artistes se fait sur la base de dossiers de présentation. Une commission paritaire choisit les artistes.

#### **Contact :**

Mme Véronique Mauron  
Association de la Ferme Asile  
Promenade des Pêcheurs 10  
CH -1950 Sion

Tél. et fax : +41 27 203 21 11 / [info@ferme-asile.ch](mailto:info@ferme-asile.ch) / [www.ferme-asile.ch](http://www.ferme-asile.ch)

#### 2.2 Rarogne (Raron), Zentriegenhaus : atelier de traduction

**Présentation** : L'appart'atelier est situé dans une maison historique, récemment rénovée, au cœur du village de Rarogne (Raron, [www.raron.ch](http://www.raron.ch)), où repose le poète Rainer Maria Rilke. Il s'inscrit dans le cadre du développement d'un pôle consacré à la littérature et à la traduction en collaboration avec le *Festival international de littérature de Loèche-les-Bains* ([www.literaturfestival.ch](http://www.literaturfestival.ch)) et le *Spycher : Literaturpreis Leuk* ([www.spycher-literaturpreis.info](http://www.spycher-literaturpreis.info)).

**Bénéficiaires potentiels** : L'atelier est ouvert aux traducteurs littéraires professionnels, toutes origines culturelles et géographiques confondues.

Six mois par an, il est réservé aux titulaires du *Spycher : Literaturpreis Leuk*. Durant les six autres mois, il est disponible pour des traducteurs désireux de traduire une œuvre, dont l'auteur est



originaire de l'arc alpin ou dont la thématique est en lien avec les régions alpines. La langue source ou la langue cible est obligatoirement une des quatre langues nationales suisses.

**Durée du séjour :** La durée du séjour est de 3 mois (du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre).

**Modalités du séjour :** Le bénéficiaire dispose d'un appartement de 3 pièces. Il est équipé d'un accès téléphonique et internet. Durant son séjour, il est mis au bénéfice d'une bourse mensuelle de frs 1'500.--. Les frais de voyage et frais de séjour sont à la charge du résident. Afin d'encourager les échanges entre le traducteur et l'écrivain, un montant forfaitaire de frs 1'500.- permettant à l'écrivain de séjourner temporairement à Rarogne, est accordé. Le résident doit avoir contracté une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une assurance maladie et accidents.

**Procédure de candidature :** L'appel à candidature se fait par mailing dans le courant du mois de mars avec délai de remise des dossiers au 15 mai. L'appel à candidature est également publié sur le site [www.vs.ch/culture](http://www.vs.ch/culture). Seuls seront pris en considération les dossiers de candidature déposés via la plate-forme en ligne [www.vs-myculture.ch](http://www.vs-myculture.ch) comprenant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation,
- Un CV accompagné de la liste de publications,
- Une description du projet et de l'ouvrage destiné à la traduction,
- Une brève présentation de la maison d'édition,
- Une copie du contrat signé par la traductrice/le traducteur et la maison d'édition,
- Un extrait traduit accompagné d'une copie du texte original (env. 3 pages).

Le choix des bénéficiaires est effectué par la commission LittératurePro.

### 2.3 Monthey, Malévoz Quartier Culturel : atelier pour artistes

**Présentation :** La résidence du Torrent se trouve en plein cœur du quartier culturel de Malévoz ([www.malevozquartierculturel.ch](http://www.malevozquartierculturel.ch)). Cette ancienne unité de psychiatrie abrite désormais deux appartements et des ateliers d'artiste, le foyer du théâtre, une buvette et les bureaux de l'équipe du quartier culturel.

**Bénéficiaires potentiels :** Le programme de résidence d'artiste donne la possibilité à des artistes, toute discipline confondue, suisses ou étrangers, débutants ou confirmés, de séjourner et de développer un projet artistique à Malévoz.

**Durée du séjour :** La durée du séjour est de 1 à 3 mois.

**Modalités du séjour :** Le bénéficiaire dispose d'une chambre privée, d'une cuisine collective et d'un espace de travail. La résidence compte une petite dizaine de chambres pouvant loger jusqu'à 15 artistes. Durant son séjour, il est mis au bénéfice d'une bourse mensuelle de frs 1'500.--. Les frais de voyage et frais de séjour sont à la charge du résident. Le résident doit avoir contracté une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une assurance maladie et accidents.

**Procédure de candidature :** Les personnes qui souhaitent bénéficier de la résidence peuvent prendre contact en tout temps avec :

M. Garbiel Bender  
Malévoz Quartier Culturel  
Rte de Morgins 10  
1870 Monthey  
+41 (0)79 959 55 10  
[contact@malevozquartierculturel.ch](mailto:contact@malevozquartierculturel.ch)

Le choix des bénéficiaires est effectué par un jury constitué par la Ville de Monthey et le Service de la culture.



## 2.4 Bellwald, Kirchenstadel : atelier pour artistes

**Présentation :** Mise à disposition d'un appartement de 1 ½ pièces et d'un atelier de 62 m<sup>2</sup> dans le centre de Bellwald, village de montagne situé dans la vallée de Conches. L'atelier se trouve dans une ancienne grange, entièrement conservée et transformée.

**Bénéficiaires potentiels :** L'atelier est ouvert à tous les artistes professionnels sans distinction d'âge ou de nationalité, travaillant dans les domaines suivants : arts visuels, sculpture, architecture, design, cinéma, vidéo, littérature, composition.

**Durée du séjour :** La durée du séjour est de 2 à 6 mois.

**Modalités du séjour :** Le bénéficiaire dispose de l'appartement et de l'atelier pour la durée convenue, ainsi que d'un accès internet. Durant son séjour, il est mis au bénéfice d'une bourse mensuelle de frs 1'500.-. Les frais de voyage et frais de séjour sont à la charge du résident. Le résident doit avoir contracté une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une assurance maladie et accidents.

**Procédure de candidature :** Les personnes qui souhaitent bénéficier de la résidence de Bellwald peuvent en tout temps s'inscrire sous [www.artbellwald.ch](http://www.artbellwald.ch) ou prendre contact avec :

Verein artbellwald.ch  
Postfach 242  
CH - 3997 Bellwald  
[info@artbellwald.ch](mailto:info@artbellwald.ch)  
[www.artbellwald.ch](http://www.artbellwald.ch)

## 2.5 Sierre, Villa Ruffieux : atelier pour artistes

**Présentation :** La *Villa Ruffieux* a été construite en 1902 et fait partie du domaine du Château Mercier à Sierre. L'ensemble de cette propriété est géré par la Fondation du Château Mercier, dont le but est de promouvoir, dans le cadre du château, de ses dépendances et jardins, la vie culturelle et artistique dans toutes ses formes. Le programme de résidence de la *Villa Ruffieux* s'intègre dans ce projet de développement.

**Bénéficiaires potentiels :** La résidence est ouverte à tout artiste professionnel, sans distinction d'âge ou de nationalité, travaillant dans le domaine des arts visuels, de la musique, de la littérature, du théâtre et du cinéma ainsi qu'aux scientifiques développant des recherches en lien le patrimoine culturel ou naturel du Canton du Valais. Il doit faire preuve d'une compétence linguistique minimale en français et également en anglais ou en allemand.

Il est attendu que durant son séjour, le résident développe son activité en partenariat avec des institutions ou autres acteurs des domaines culturels et scientifiques présents en Valais, particulièrement dans la région de Sierre. L'organisateur de la résidence indiquera sur demande les partenaires potentiels.

**Durée du séjour :** La durée du séjour est de 1 à 4 mois.

**Modalités du séjour :** Le bénéficiaire dispose d'une chambre dans un appartement qu'il partage avec d'autres résidents, et d'un atelier pour la durée convenue. Il dispose d'un accès téléphonique et internet. Durant son séjour, il est mis au bénéfice d'une bourse mensuelle de frs 1'500.-. Les frais de séjour sont à la charge du résident. Le résident doit avoir contracté une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une assurance maladie et accident.

Pendant son séjour, le bénéficiaire réalisera un projet en collaboration avec l'un des partenaires de terrain désigné par la Fondation du Château Mercier et en fonction de la discipline choisie (arts de la scène, arts visuels, musique, littérature, patrimoine, danse, etc.). Dans ce cadre, il participera à une rencontre avec le public de la région et en particulier avec les jeunes.



---

**Procédure de candidature :** Les candidats peuvent en tout temps envoyer leur dossier par courriel à la Fondation du Château Mercier. Outre les documents habituels, le dossier doit être accompagné d'une description d'intention de la collaboration avec le partenaire de terrain et d'un document validant ce partenariat.

La sélection des résidents est réalisée 2 fois par an, par un comité de 3 à 5 personnes désignées par le Conseil de Fondation du Château Mercier.

**Contact :**

M. René-Pierre Antille  
Fondation du Château Mercier  
CP 403  
CH -3960 Sierre  
Tél. +41 27 452 23 23  
Fax. +41 27 452 23 33  
[fondation@chateaumercier.ch](mailto:fondation@chateaumercier.ch).  
[www.chateaumercier-residence.ch](http://www.chateaumercier-residence.ch)

